Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-213502297-20260421-262026-DE

COMMUNE DE POCÉ-LES-BOIS

Département d'Ille-et-Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 AVRIL 2026

Affaire n°26-2026

L'an deux mille vingt-six, **le vingt-et-un avril** à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de POCÉ-LES-BOIS, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Frédéric MARTIN, Maire.

Date de la convocation : le 15 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de votants : 13

Étaient présent(e)s : M Frédéric MARTIN (Maire) – M Jean-François BORDAIS (1er Adjoint) – Mme Nadine BRARD (2ème Adjointe) - M Raboana RANAIVO – M Dominique RUBIN – Mme Nathalie TERRIEN – Mme Ludivine THOMAS – Mme Julie STEFANELLI – Mme Aurélie HAILLOT - Mme Maud EL KOUCH – M Baptiste DUVAL – M Dorian MASSON.

Étaient absent(e)s et excusé(e)s : Mme Dorothée du PONTAVICE – M Thierry MONTENAT – M Albéric JOHANET.

Pouvoir : Mme Dorothée du PONTAVICE à Mme Nadine BRARD.

OBJET : COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID) – Proposition d'une liste de 24 contribuables à siéger au sein de la CCID (12 titulaires, 12 suppléants)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Le Maire est président et membre de droit de cette Commission qui se compose de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants dans les communes jusqu'à 2 000 habitants.

Ces commissaires sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur la base d'une liste de 24 contribuables (12 titulaires, 12 suppléants), dressée par le conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal :

- **ÉTABLIT** une liste comportant 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants (voir détail en annexe).

Fait et délibéré à Pocé-les-Bois, le 21 avril 2026.

Pour extrait conforme et certifié exécutoire,

Le Maire,
Frédéric MARTIN

MAIRIE DE POCÉ-LES-BOIS (Ille et Vilaine)

Le Secrétaire de séance,
Aurélie HAILLOT